



République Française

**VILLE DE SAUSSET – LES – PINS**

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – [www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le **09-04-2026**

ID : 013-211301049-20260408-DEL2026\_04\_07-DE



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 8 avril 2026

### Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 27

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, Mme Christine BEAULIEU, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, Mme Aurélie GHIGHI, M. Thomas ARDUIN, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, Mme Laura ESENTATO, M. Philippe PELEYROL, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Valérie WILLEMART à M. Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON-CROUZET

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN

### **DELIBERATION N° 2026-04-07**

Nomenclature ACTES 3.5

### **Dénomination d'un chemin privé ouvert à la circulation**

#### **Le conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28.

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une dénomination claire et officielle des voies pour des raisons d'adressage, de sécurité et de services publics,  
CONSIDERANT l'avis favorable de la commune de Martigues.

#### **Et après en avoir délibéré,**

**ADOpte** que le chemin situé à l'Est du chemin des benêts sera nommé : Chemin du Ruisseau.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

#### **VOTE :**

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :



Le maire,  
Maxime MARCHAND



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Maxime MARCHAND

**DELIBERATION N° 2026-04-07**

**Objet : Dénomination d'un chemin privé ouvert à la circulation**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom d'un chemin privé situé lieudit « Les Benêts »

Il convient, pour faciliter :

- le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes, qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins),
- le travail des préposés de la poste et des autres services publics ou commerciaux,
- la localisation sur les GPS.

D'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de nommer ce chemin « Chemin du Ruisseau ».